



Infos



Enseignement Agricole 2025 - Juin / Juillet

RENCONTRE DU 15 MAI 2025 au CNEAP avec Mme Machefer



Des représentants du S nec-CFTC ont rencontré Mme Machefer, Secrétaire générale du CNEAP, dans leurs nouveaux locaux. Les échanges ont été intéressants et cordiaux. Mme Machefer a souligné l'engagement du CNEAP à défendre l'Enseignement agricole privé ; **le S nec-CFTC l'a alertée sur les points suivants :**

- Nécessité d'ouvrir des négociations en CPPNI sur les conditions de travail des salariés sur la base des propositions faites par le S nec-CFTC.
- Insuffisance des salaires et accroissement des inégalités en lien avec le temps de travail après deux ans d'application de la convention collective.
- Absences trop longues des nouveaux chefs d'établissement partis en formation.
- Nécessaire mobilisation du CNEAP dans l'évolution des BTS et l'ouverture des Bachelors.
- Souffrance des collègues dans les établissements en grandes difficultés financières ou avec des problématiques managériales préjudiciables.
- Besoin de prévention des violences dans les établissements du réseau.

RETRAITE COMPLETE Faciliter la transition



Grâce à l'action de la CFTC et des autres organisations syndicales, **la retraite progressive sera de nouveau accessible dès 60 ans à partir de septembre 2025**, mais toujours à condition d'avoir au moins 150 trimestres. Le temps de travail doit être compris entre 40 et 80 % pour les salariés et entre 50 et 80 % pour les enseignants de droit public.

Attention, 2 conditions pour en bénéficier : être à temps partiel à la rentrée 2025 ET publication du décret.

Le S nec-CFTC déplore le manque d'anticipation et a demandé un assouplissement du calendrier des demandes de temps partiel pour la rentrée 2025.

RUPTURE CONVENTIONNELLE Nouveauté



La rupture conventionnelle est validée pour les enseignants des établissements agricoles grâce à la loi d'orientation du 24 mars 2025.

Très belle avancée obtenue à la demande récurrente du S nec-CFTC !! Attente de la note de service pour connaître les formalités.

ATTENTION : La rupture conventionnelle ne sera pas automatiquement acceptée.

EXAMENS : Remboursement des frais et rémunération



	Taux de base Métropole et Outre mer	Grandes villes + Grand Paris	Paris	Nlle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement + Petit dej.	90 €	120 €	140 €	90 €
Repas	20 €	20 €	20 €	24 €
Remboursement des frais kms pour un véhicule de 5 CV et moins : 0.41€/km				

CATÉGORIES d'examens	ÉXAMINATEURS ou membres du jury	CORRECTEURS d'épreuves écrites	PRÉSIDENTS et ADJOINTS
	par vacation de 4h	Par copie	Par vacation de 4h
Diplômes de Niveau III BTSA	55 €	2,50 €	56 €
Diplômes de Niveau IV Baccalauréats - BTA - Brevet professionnel	39 €	2 €	
Diplômes de Niveau V BEPA - BPA - CAPA	17 €	1 €	

